

2018 DFPE 108 Subventions (4 513 822 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération présentée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec l'association ABC Puériculture relative au fonctionnement de ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

La capacité d'accueil total de ces établissements est de 673 places.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans, viendront à échéance le 31 décembre 2019. Elles insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2018, il est proposé de signer des avenants à ces conventions, qui fixent :

- Les subventions municipales pour l'année 2018
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation.

Après étude des budgets présentés pour 2018 et annexés aux avenants, il est proposé de fixer une subvention globale de 4 513 822 €.

Cette subvention globale comprend :

- la subvention de l'établissement 8 rue de Montmorency 3e de 189 271 euros.
- la subvention de l'établissement 7 bis rue de la Bienfaisance 8e de 171 416 euros.
- la subvention de l'établissement 159 bis quai de Valmy 10e de 264 275 euros.
- la subvention de l'établissement 13 impasse Cesselin 11e de 187 615 euros.
- la subvention de l'établissement 13 rue des Bluets 11e de 225 756 euros.
- la subvention de l'établissement 180 avenue Daumesnil 12e de 306 810 euros.
- la subvention de l'établissement 107 rue Régnault 13e de 216 184 euros.
- la subvention de l'établissement 2 rue Edmond Flamand 13e de 194 006 euros.
- la subvention de l'établissement 21 bis / 23 rue Jonquoy 14e de 586 308 euros.
- la subvention de l'établissement 13 bis rue d'Alleray 15e de 523 679 euros.
- la subvention de l'établissement 7 place Violet 15e de 213 602 euros.
- la subvention de l'établissement 1 rue Charles Tellier 16e de 233 704 euros.
- la subvention de l'établissement 9 rue La Fontaine 16e de 171 309 euros.
- la subvention de l'établissement 73 boulevard Flandrin 16e de 104 238 euros.

- la subvention de l'établissement 36 avenue des Ternes 17e de 66 494 euros.
- la subvention de l'établissement 14 cité Falaise 18e de 206 150 euros.
- la subvention de l'établissement 5 impasse du Gué 18e de 209 613 euros.
- la subvention de l'établissement 16 rue Riquet 19e de 182 242 euros.
- la subvention de l'établissement 23 rue Ramponeau 20e de 261 150 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association ABC Puériculture les avenants aux conventions, ci-jointes, qui fixent la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 4 513 822 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris